

**COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire, et suivant convocation adressée individuellement le 12 octobre. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Chrystel ABGRALL, Paul LAURENT, Fabienne MADEC et Valérie PAUL, absents excusés.

Chrystel ABGRALL a donné pourvoir à Marie-Laure GRALL.

Paul LAURENT a donné pourvoir à Corentin PARENT.

Valérie PAUL a donné pourvoir à Bernard MICHEL.

Secrétaire : David LE BORGNE

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre :	Abstention :
	11	14	14	0	0

**OBJET : DEMANDE DE DETR 2023 : Construction d'un pôle enfance regroupant une Maison des Assistantes Maternelles et un ALSH/ Garderie périscolaire**

La diminution du nombre d'assistantes maternelles sur la commune suit la tendance constatée à l'échelle CCPL. Au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (source RPE), sur la commune de SAINT-SERVAIS, 3 assistantes maternelles agréées sont en activité ; contre 7 en 2019. Sur ces 3 assistantes maternelles agréées, 1 projette son départ à fin 2022, il restera donc 2 assistantes maternelles en activité début 2023.

La Maison d'Assistants Maternelles (*MAM*) est un projet important pour continuer et améliorer l'offre de services à la population, et permettre également la continuité dans la fréquentation de notre école publique primaire. Le but de la MAM est d'accueillir au maximum 16 enfants soit d'accueillir 4 professionnels.

Avec l'appui du CAUE et de la FIA « Finistère Ingénierie Assistance », un état des lieux des bâtiments (diagnostic thermique, phonique, ...) a été réalisé. Au vu des bâtiments vieillissants, les élus ont fait le choix de la construction.

L'accueil de loisirs fonctionne sur 3 communes, chaque mercredi sur la commune de SAINT-SERVAIS, les vacances scolaires sur la commune de SAINT-DERRIEN et les vacances d'été sur la commune de PLOUNEVENTER. Le centre occupera le pôle chaque mercredi, les jours scolaires, le pôle sera occupé par la garderie périscolaire du matin et du soir. Le centre accueille actuellement 26 enfants de moins de 6 ans et 34 de plus de 6 ans dans les locaux vétustes et répartis sur plusieurs bâtiments pour avoir l'agrément de 60 places. Des demandes sont fréquemment refusées faute de places. Une centaine d'enfants fréquentent la garderie périscolaire chaque jour.

Le conseil municipal, après plusieurs commissions, a validé le lieu d'implantation, le pôle sera construit au Stréjou, à l'entrée du bourg, à côté de l'école, proche du terrain de foot et de la salle polyvalente. En juillet 2022, l'acte de vente a été signé.

Monsieur le Maire informe que ce projet de construction de pôle enfance intégrant la MAM et l'accueil de loisirs sans hébergement / garderie périscolaire peut -être subventionné au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

**COMMUNE DE SAINT-SERVAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que :

- ...la signature du terrain a eu lieu au 11 juillet à 11h00 chez le notaire.
- des contacts sont pris avec le FIA du Conseil départemental.
- Des rencontres régulières sont organisées avec les assistantes.
- Des échanges sont réguliers avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau qui est signataire du Projet Territorial de Cohésion Sociale du Pays de Landivisiau.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la construction du pôle enfance
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Bernard MICHEL



Le Maire,

Bernard MICHEL